



**AUTORITE NATIONALE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS  
(ANRMP)**

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) N° S 155/2021**

**« SELECTION D'UN CABINET POUR LA REDACTION D'UN CAHIER DES CHARGES  
RELATIF A L'ORGANISATION DU FORUM SUR LA COMMANDE PUBLIQUE »**

1. L'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) de Côte d'Ivoire est une Autorité Administrative Indépendante (AAI) régie par l'ordonnance n°2018-594 du 27 juin 2018 ratifiée par la loi n°2020-484 du 27 mai 2020, qui la rattache à la Présidence de la République de Côte d'Ivoire. Elle est chargée notamment de :

- définir les politiques et les stratégies de formation et d'information des acteurs de la commande publique ;
- veiller à l'application des principes de bonne gouvernance, notamment par la mise en œuvre des moyens préventifs permettant de lutter contre la fraude et la corruption dans les marchés publics et les contrats de Partenariats Public-Privé ;
- réaliser les audits indépendants de la passation et de l'exécution des marchés publics et des contrats de Partenariats Public-Privé et assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations ;
- régler les litiges et différends nés à l'occasion de la passation des marchés publics et des contrats de Partenariats Public-Privé.

Au regard des mutations profondes opérées et leur implication sur l'écosystème de la commande publique en Côte d'Ivoire, il est apparu nécessaire pour l'ANRMP en tant qu'organe régulateur de la commande publique, de fédérer toutes les compétences, les expertises en matière de commande publique en vue de la création d'une synergie. Pour ce faire, l'ANRMP entend créer les conditions d'un dialogue fécond et régulier avec les acteurs clés de l'administration publique, du secteur privé, de la société civile et les Partenaires Techniques et Financiers, afin de mener avec eux des réflexions sur des centres d'intérêt partagés, de leur communiquer les informations utiles sur les mesures nouvelles.

C'est dans ce cadre que le Conseil de Régulation de l'ANRMP, en collaboration avec la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP), prévoit l'organisation d'un forum sur la commande publique. Cet évènement a pour but de donner aux participants, l'occasion de faire un partage d'expériences, de discuter des innovations du nouveau Code des marchés publics, de renforcer le cadre de la collaboration des acteurs de la commande publique et définir les perspectives novatrices du système de la commande publique en Côte d'Ivoire pour un système de plus performant dans les domaines de la dématérialisation, du partenariat public-privé, et des achats publics durables.

Compte tenu de l'importance de cet évènement, l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) a décidé de recruter un cabinet de consultants chargé de l'élaboration d'un cahier des charges définissant les grandes articulations de cette activité

2. Les services du consultant consisteront à :

- définir avec l'ensemble des parties prenantes le thème du forum sur la commande publique ;
- définir les différentes étapes de l'organisation du forum sur la commande publique, allant de la préparation au déroulement de l'activité (définir les commissions à mettre en place) ;
- définir le contenu scientifique du déroulement du forum sur la commande publique, notamment les objectifs, les thématiques à développer ainsi que le programme détaillé ;
- proposer la liste des structures à inviter au forum sur la commande publique ;
- élaborer le budget détaillé de l'organisation du forum sur la commande publique ;
- assister l'ANRMP dans le cadre de l'organisation du forum sur la commande publique.

3. Les candidats seront sélectionnés conformément aux procédures nationales décrites par l'ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des marchés publics, notamment selon la méthode de Sélection fondée sur les Qualifications du Consultant (SQC).

A cet effet seul le cabinet qui présente le meilleur niveau de qualification et d'expérience est invité à soumettre une proposition technique et financière aux fins de négociations.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables de 7 h 30 mn à 12 h 30 mn et de 13 h 30 mn à 16 h 30 mn :

**Pool Secrétariat de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP)**  
**Boulevard Usher ASSOUAN, rue du Lycée Français, Cocody-Riviera 3**  
**Lot 1085 Ilot n°118 - 25 BP 589 Abidjan 25 –**  
**Téléphone : 27 22 40 00 40 – fax : 27 22 40 00 44**

5. Les candidats intéressés doivent produire les informations sur leurs capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations ci-dessus, notamment : (i) les **références pertinentes concernant l'exécution de missions similaires** (objet, description, années de réalisation, et coûts de la mission, nom et adresse du client, etc.) et (ii) **les ressources humaines à mobiliser**.

La présente mission s'adresse aux cabinets de consultants régulièrement immatriculés au fichier des contribuables de l'administration fiscale et qui justifient des qualifications suivantes :

- justifier d'une expérience générale d'au moins cinq (5) ans dans le domaine de la communication, de l'évènementiel, de l'hôtellerie ou équivalent ;
- avoir préparé et organisé au moins trois (3) évènements d'envergure similaire sur les cinq (5) dernière années ;
- avoir un chef de projet de niveau minimum BAC+4/5 en marketing, communication ou équivalent, ayant au cinq (5) années d'expérience dans le domaine de la communication, de l'évènementiel, de l'hôtellerie ou équivalent ;

- avoir deux assistants au chef de projet de niveau minimum BAC+2 en marketing, communication ou équivalent, ayant trois (3) années d'expérience dans le domaine de la communication, de l'évènementiel, de l'hôtellerie ou équivalent.

Tous les candidats devront joindre à leur dossier, une déclaration de manifestation d'intérêt signée du représentant du consultant faisant apparaître son nom, sa qualité, son adresse et les pouvoirs qui lui sont délégués.

6. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous plis fermés en cinq (05) exemplaires dont un original à l'adresse ci-dessous au plus tard le **08/07/2021** à 09 heures 00 minute, Temps Universel :

**Pool Secrétariat de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP)**

**Boulevard Usher ASSOUAN, rue du Lycée Français, Cocody-Riviera 3  
Lot 1085 Ilot n°118 - 25 BP 589 Abidjan 25 –  
Téléphone : 27 22 40 00 40 – fax : 27 22 40 00 44**

7. L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO) en séance publique le **08/07/2021** à 09 heures 00 minute, Temps Universel :

à l'adresse ci-dessous :

**Salle de réunions du Secrétariat Général de de l'Autorité Nationale de Régulation des  
Marchés Publics (ANRMP), Boulevard Usher ASSOUAN, rue du Lycée Français,  
Cocody-Riviera 3  
Lot 1085 - Ilot n°118 - 25 BP 589 Abidjan 25 –  
Téléphone : 27 22 40 00 40 – fax : 27 22 40 00 44**

Les demandes d'éclaircissement pourront être adressées auprès de :

- **Monsieur DJORO Rodrigue** : 05 46 01 95 70 - [r.djoro@anrmp.ci](mailto:r.djoro@anrmp.ci)
- **Monsieur BOBO Jean Michel**: 05 86 58 83 51 - [m.bobo@anrmp.ci](mailto:m.bobo@anrmp.ci)

**NB :**

- 1- les envois des plis par voie électronique ne seront pas admis. Les plis doivent porter la mention suivante : « AMI N°S 155/2021 – Sélection d'un cabinet pour la rédaction d'un cahier des charges relatif à l'organisation du forum sur la commande publique » ;**
- 2- les termes de références peuvent être retirés au Pool Secrétariat de l'ANRMP.**